



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 211 180 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.06.2002 Bulletin 2002/23

(51) Int Cl.7: **B65D 1/02, B65D 51/20**

(21) Numéro de dépôt: **00126269.0**

(22) Date de dépôt: **01.12.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **SOCIETE DES PRODUITS NESTLE
S.A.
1800 Vevey (CH)**

(72) Inventeur: **Servaux, Jean
1814 La-Tour-de-Peilz (CH)**

(74) Mandataire: **Thomas, Alain et al
55, avenue Nestlé
1800 Vevey (CH)**

(54) **Emballage comprenant un bocal, un moyen de fermeture et un opercule**

(57) La présente invention concerne un emballage comprenant

- un bocal (8) avec un col (10) et un corps (9), ledit col présentant un filetage extérieur (11) et un buvant (13),
- un moyen de fermeture susceptible d'être vissé sur

le filetage extérieur du col du bocal et

- un opercule (14) sensiblement circulaire scellé sur toute la périphérie du buvant,

ledit emballage étant caractérisé en ce que le buvant du col comporte une ou des zones particulières (12) sur une partie de sa périphérie pour permettre un bonne préhension de l'opercule.

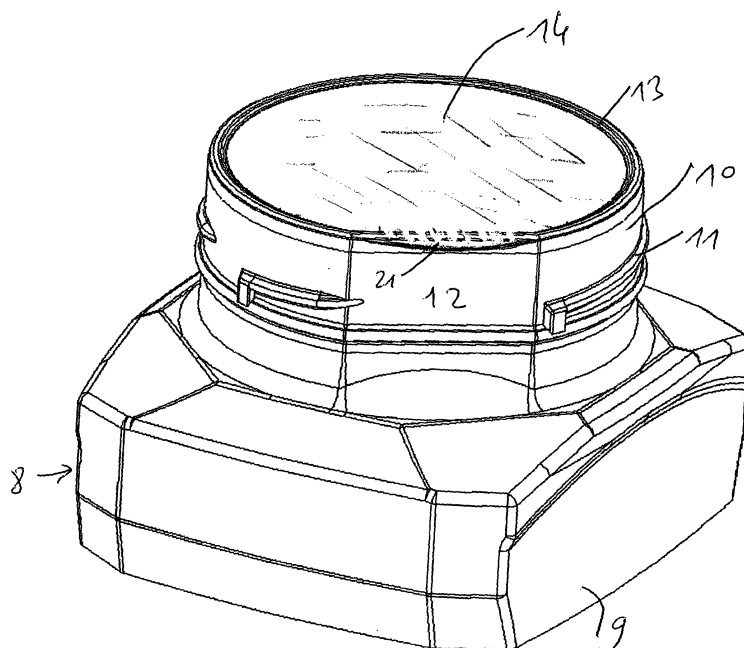


FIG. 2

EP 1 211 180 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un emballage comprenant

- un bocal avec un col et un corps , ledit col présentant un filetage extérieur ou des bossages et un buvant,
- un moyen de fermeture susceptible d'être vissé ou encliqueté sur le filetage extérieur ou les bossages du col du bocal et
- un opercule sensiblement circulaire scellé sur toute la périphérie du buvant.

[0002] Les emballages connus actuellement sur le marché comportent un bocal avec buvant, un moyen de fermeture et un opercule collé sur la périphérie du buvant. Ce type d'emballage est plus particulièrement utilisé pour conditionner le café soluble, mais peut aussi être utilisé pour tout conditionnement de produit en poudre. Avec ce type d'emballage, pour ouvrir le bocal, il faut déchirer l'opercule, ce qui peut causer des problèmes, quant à la possibilité d'avoir des morceaux d'opercule dans le produit du bocal. A l'heure actuelle, au lieu de coller l'opercule sur le buvant du bocal, on a développé la technique du scellage par induction. Cette technique consiste à remplir le bocal du produit concerné et à arriver avec le moyen de fermeture dans lequel se trouve l'opercule sur le bocal rempli et à procéder au scellage par induction de l'opercule. Le grand intérêt de cette technique est qu'on peut alors , lors de la première ouverture du bocal, délaminer l'opercule : pour délaminer, il faut une partie de préhension. Normalement, c'est une languette qui débord de la périphérie du buvant du bocal. Il serait intéressant d'avoir une solution de délamination sans utilisation de languette.

[0003] Le but de la présente invention est de disposer d'un bocal avec un opercule scellé par induction, dans lequel le consommateur peut aisément délaminer l'opercule, sans présence de languette.

[0004] La présente invention concerne emballage comprenant

- un bocal avec un col et un corps , ledit col présentant un filetage extérieur ou des bossages et un buvant,
- un moyen de fermeture susceptible d'être vissé ou encliqueté sur le filetage extérieur ou les bossages du col du bocal et
- un opercule sensiblement circulaire scellé sur toute la périphérie du buvant,

ledit emballage étant tel que le buvant du col comporte une ou des zones particulières sur une partie de sa périphérie pour permettre un bonne préhension de l'opercule.

[0005] Les moyens de fermeture par vissage ou encliquetage sont connus en soi et ne sont pas explicités

davantage dans la présente description. Dans le cas de vissage, on a un filetage sur le col du bocal et dans le cas d'encliquetage, on a des bossages sur le col. Les moyens de fermeture dans les deux cas comportent des moyens d'accrochage coopérant avec le filetage ou les bossages du col du bocal.

[0006] Il est bien entendu que l'emballage contient tout type de produit, aussi bien en poudre , que pâteux, granuleux ou liquide. Il peut s'agir aussi bien de produit alimentaire , que de produit cosmétique, ou tout autre type de produit qu'on peut conditionner dans un bocal avec opercule. On envisage , par exemple , selon l'invention le conditionnement de café soluble.

[0007] Par bocal on entend , dans la présente description, un récipient de section sensiblement carrée ou circulaire ou de toute autre géométrie avec un col sensiblement circulaire sur lequel vient se visser ou s'encliquer le moyen de fermeture. Le moyen de fermeture est un couvercle de forme circulaire ou polygonal, comme hexagonal ou octogonal.

[0008] Le bocal peut aussi bien être en verre, qu'en fer-blanc ou en plastique. Par plastique , on entend un plastique utilisable dans le domaine alimentaire, par exemple polyéthylène, polypropylène, polystyrène. Le couvercle est en matière plastique. Ce couvercle est de préférence en polyéthylène ou polypropylène.

[0009] Selon un premier mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, le buvant du col comporte une zone particulière qui consiste en au moins une partie rentrante de dimension adéquate. On a ainsi une petite niche permettant de passer un doigt et de tirer sur l'opercule au moment de l'utilisation. Cette partie rentrante a comme dimension adéquate une largeur d'environ 1-2 cm et une profondeur d'environ 5 mm. Dans cette forme de réalisation, le buvant a la même épaisseur sur tout le pourtour du bocal.

[0010] L'opercule utilisé selon l'invention n'est pas critique. Il peut être de tout type, à savoir en aluminium ou multi-couches avec une couche scellable ou autre permettant un bon scellage au moment du passage sous la tête de scellage par induction.

[0011] Dans un second mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, le buvant du col comporte une zone particulière , dans laquelle le buvant comporte au moins un méplat, de dimension telle qu'il permet un débordement de l'opercule. Le méplat est prévu de telle sorte que l'opercule débord d'environ 4 à 6 mm. Si on considère le col du bocal sensiblement circulaire et le centre de symétrie dudit bocal, on peut envisager un méplat sur un angle compris entre 10 et 45 °. De préférence, l'angle au centre est de l'ordre de 20-30 °. Il est bien entendu que dans cette forme de réalisation, le buvant a la même épaisseur sur tout le pourtour.

[0012] Dans une troisième forme de réalisation de l'emballage selon l'invention, le buvant du col comporte une ou deux zones particulières, pour lesquelles l'épaisseur du buvant est moindre sur une distance telle qu'elle permet un débordement de l'opercule. La différence

avec la solution précédente est que dans le présent cas, il n'y a pas de méplat, c'est-à-dire que le buvant est circulaire sur tout le pourtour, mais c'est l'épaisseur du buvant qui est moindre sur une certaine distance. Cette distance avec zone de moindre épaisseur est de l'ordre de 1 à 2 cm et elle permet un débordement de l'opercule de 1-3 mm.

[0013] La suite de la description est faite en référence aux dessins avec des moyens de fermeture à vissage, dessins sur lesquels

Fig. 1 représente une vue en perspective de l'emballage selon le premier mode de réalisation,

Fig. 2 est une vue en perspective de l'emballage selon le second mode de réalisation,

Fig. 3 est une vue de dessus du buvant de la réalisation de la figure 2,

Fig. 4 est une coupe partielle de l'emballage selon l'invention dans la troisième forme de réalisation et

Fig. 5 est une vue de dessus du buvant du bocal.

[0014] Le bocal (1) comprend un corps (2) et un col (3). Un opercule (4) est scellé sur le buvant (5) du col. On voit bien le filetage (6) sur lequel on va visser le moyen de fermeture (non représenté). Selon cette forme de réalisation, on a sur le col (3) une partie rentrante (7). Le buvant a la même épaisseur et cette partie rentrante a une largeur de 15 mm et une profondeur de 5 mm. Au moment de l'utilisation, le consommateur enlève le moyen de fermeture et passe le doigt sous la partie rentrante (7) pour soulever l'opercule (4): le produit peut être consommé et il suffit ensuite de remettre le moyen de fermeture.

[0015] Dans la forme de réalisation de la figure 2, le bocal (8) comprend un corps (9) et un col (10). Un opercule (14) est scellé sur le buvant (13) du bocal. Le filetage (11) du bocal permet de visser le moyen de fermeture (non représenté). Selon cette seconde forme de réalisation, le buvant du col comporte un méplat (12), de sorte que l'opercule déborde en (21) pour permettre au moment de l'utilisation une bonne préhension dudit opercule. La figure 3 permet de préciser que dans cette forme, l'angle au centre α est de 30°. Dans ce cas, le débordement de l'opercule est de 5 mm.

[0016] Les deux dernières figures donnent une troisième forme de réalisation, dans laquelle le bocal (14) comporte un corps (15) et un col (16). Le filetage (18) du bocal permet de visser le moyen de fermeture (non représenté). Le buvant (17) a une épaisseur constante, sauf sur les deux zones (19,20), dans lesquelles il a une épaisseur moindre, de manière à ce que l'opercule circulaire (22) déborde en (23) depuis ces deux zones, permettant ainsi à l'utilisateur de bien prendre l'opercule au moment où il souhaite délaminer. Dans l'exemple de

cette figure, on a un buvant ayant une épaisseur de 3 mm et dans les zones (19,20), il a une épaisseur de 1,5 mm, donc un débordement de l'opercule de 1,5 mm de chaque côté.

[0017] La présente invention permet de mettre à disposition du consommateur un emballage avec opercule par scellage par induction, dans lequel on a de bonnes solutions de préhension dudit opercule, sans avoir de languette.

Revendications

1. Emballage comprenant

- un bocal avec un col et un corps, ledit col présentant un filetage extérieur ou des bossages et un buvant,
- un moyen de fermeture susceptible d'être vissé ou encliqueté sur le filetage extérieur ou les bossages du col du bocal et
- un opercule sensiblement circulaire scellé sur toute la périphérie du buvant,

ledit emballage étant **caractérisé en ce que** le buvant du col comporte une ou des zones particulières sur une partie de sa périphérie pour permettre une bonne préhension de l'opercule.

2. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le buvant du col comporte une zone particulière qui consiste en au moins une partie rentrante de dimension adéquate.

3. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le buvant du col comporte une zone particulière, dans laquelle le buvant comporte au moins un méplat, de dimension telle qu'il permet un débordement de l'opercule.

4. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le buvant du col comporte une ou deux zones particulières, pour lesquelles l'épaisseur du buvant est moindre sur une distance telle qu'elle permet un débordement de l'opercule.

5. Emballage selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le bocal est verre, en fer-blanc ou en plastique.

6. Emballage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la partie rentrante a comme dimension adéquate une largeur d'environ 1-2 cm et une profondeur d'environ 5 mm.

7. Emballage selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le buvant comporte un méplat sur un angle compris entre 10 et 45° avec un débordement de

l'opercule de 4-6 mm.

8. Emballage selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le buvant comporte une zone de moindre épaisseur sur une longueur de 1-2 cm avec un débordement de l'opercule de 1-3 mm.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

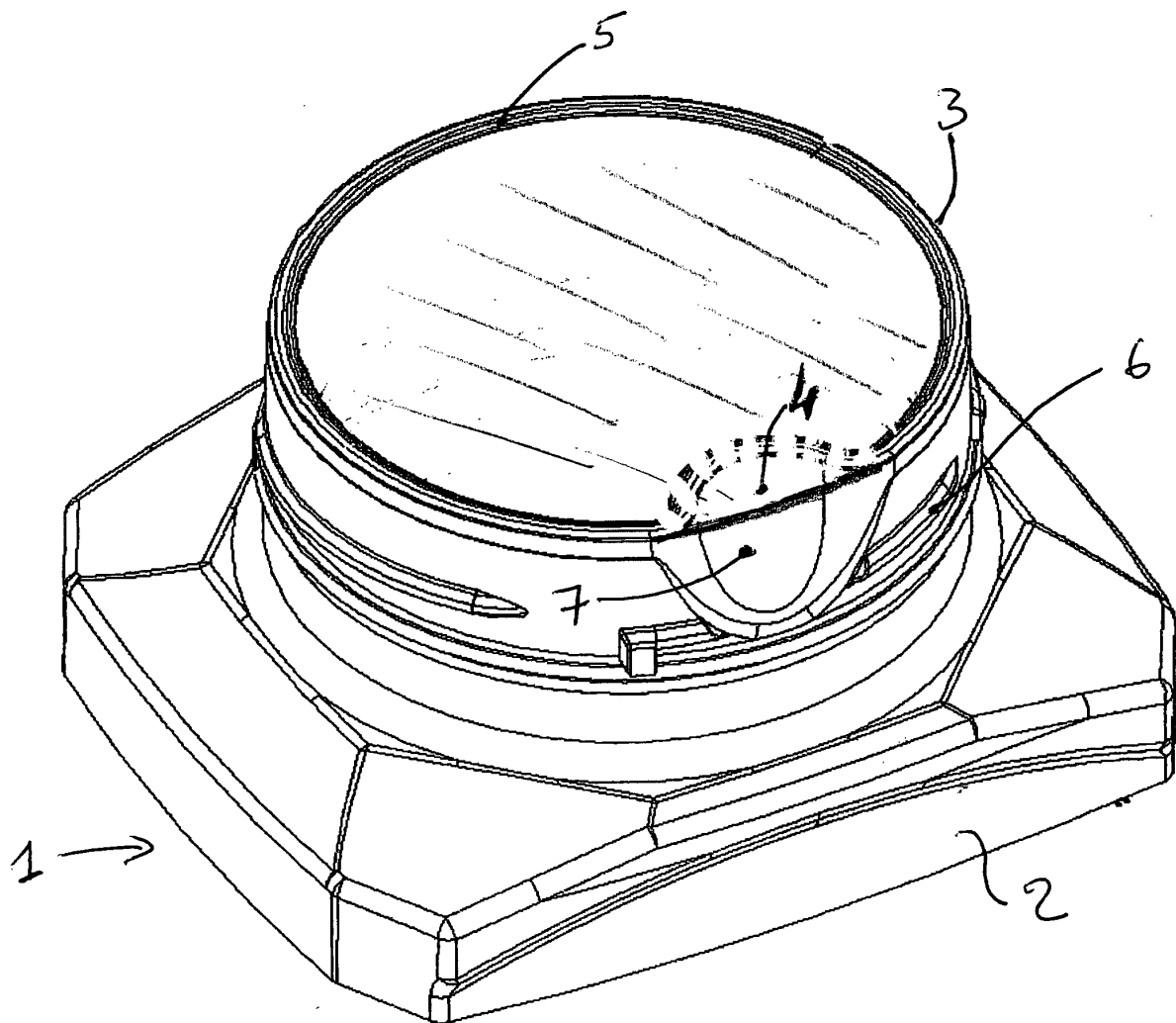


FIG. 1

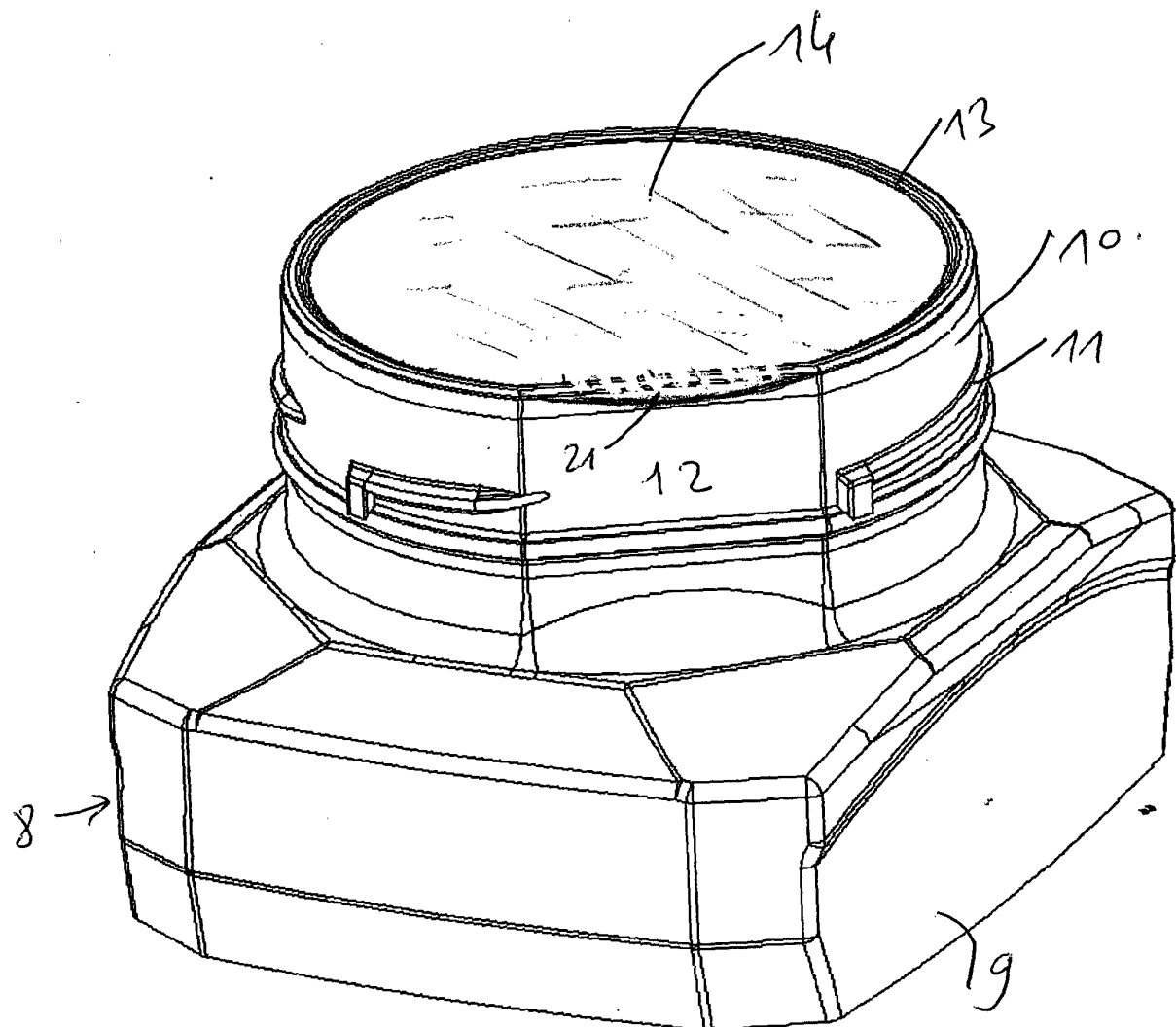


FIG. 2

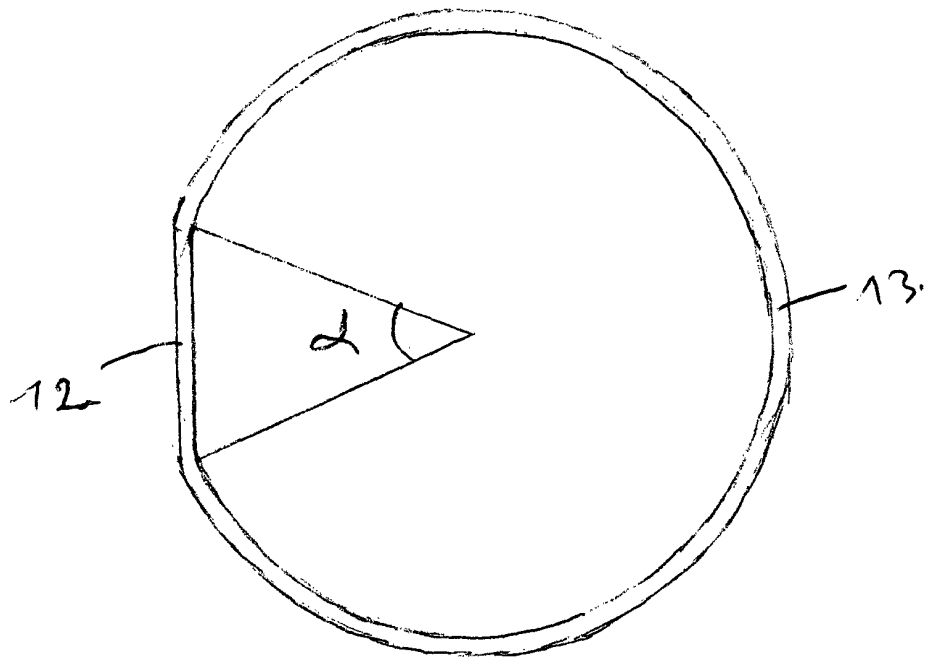


FIG. 3

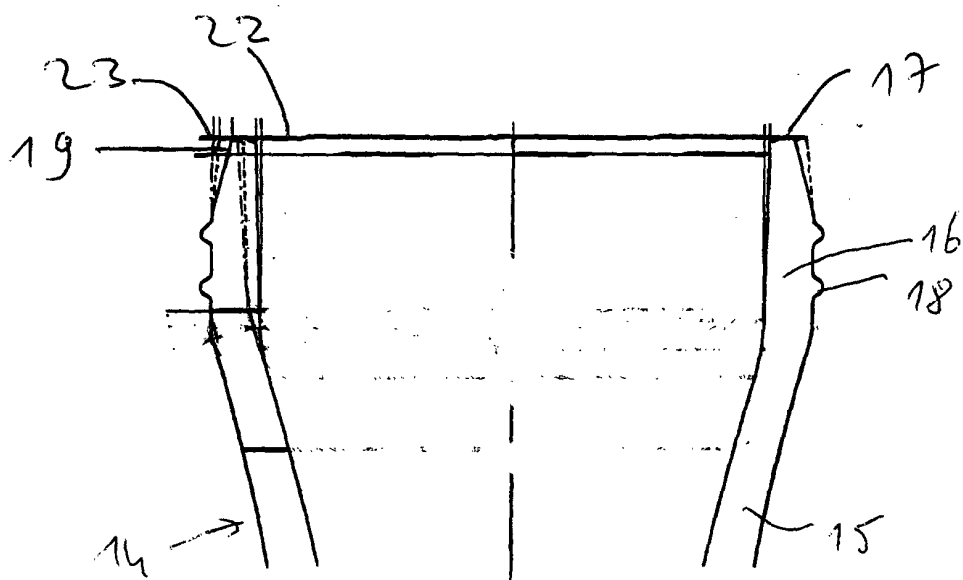


FIG. 4

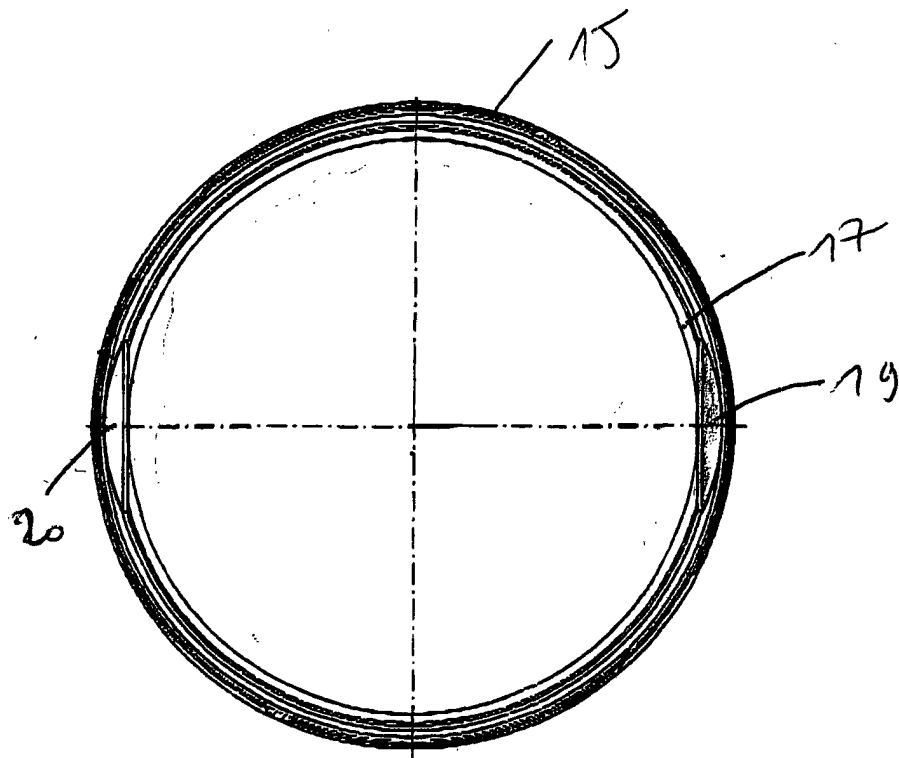


FIG. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 12 6269

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 3 857 506 A (HAFELE R) 31 décembre 1974 (1974-12-31) * le document en entier *	1-7	B65D1/02 B65D51/20
X	US 3 632 004 A (GRIMES DONALD W ET AL) 4 janvier 1972 (1972-01-04) * colonne 2, ligne 44 - colonne 3, ligne 40 * * figures 1-12 *	1,2,4-6,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13 juin 2001	Examineur Wennborg, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 12 6269

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-06-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3857506 A	31-12-1974	CA 1002468 A	28-12-1976
US 3632004 A	04-01-1972	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82